



NÉGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

Point d'étape

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au niveau de la branche, la négociation portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes suit son cours. L'objectif reste de pouvoir conclure au plus tard un accord de branche au mois de décembre 2025.

Formation professionnelle

Liste des formations éligibles au dispositif de la Pro-A

Les partenaires sociaux ont pu aborder récemment le sujet de la formation professionnelle. Il a été conclu un avenant à l'accord, définissant une liste des formations éligibles au dispositif de reconversion ou promotion de l'alternance (dispositif Pro A). Vont donc être éligibles au dispositif de la Pro-A : les formations formant à l'emploi de conseiller formation telles que :

- ▶ conseiller en insertion professionnelle,
- ▶ conseiller emploi formation insertion,
- ▶ chargé d'accompagnement social et professionnel.

Le texte a été signé à l'unanimité et est en cours d'extension. L'accord initial et ses avenants sont disponibles sur le site Internet de Présanse : www.presanse.fr

Montant de la contribution conventionnelle 2026

Enfin, les partenaires sociaux ont conclu, le 12 juin dernier, un avenant à l'accord de branche portant sur la formation professionnelle, relatif à la contribution conventionnelle.

Pour l'année 2026, le taux de cette contribution est maintenu à 0,35 % de la masse salariale.

Le texte sera soumis à la signature des organisations syndicales dans les prochains jours. ■

